

The press review

16-30 April 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS

Luxemburger Wort

Antoine Deltour au Luxembourg

"Dénoncer des pratiques systémiques"



Antoine Deltour au CarréRotondes ce jeudi soir.
Publié le jeudi 16 avril 2015 à 22:47

Gerry Huberty

Le Carré Rotondes accueillait ce soir Antoine Deltour pour sa première prise de parole en public au Luxembourg depuis son inculpation en décembre de l'année dernière. Les milliers de pages de documents volés à son employeur en 2010, PriceWaterhouseCoopers, avaient servi de matière première à deux émissions-chocs en France en 2012 puis – surtout – au scandale LuxLeaks en novembre 2014.

À l'événement organisé par l'association Etika, les amis du Monde diplomatique Luxembourg et Attac, Antoine Deltour a donc tenté d'expliquer pourquoi il devait davantage être considéré comme un « lanceur d'alerte » qu'un « voleur de données »... sans toutefois contester la deuxième appellation.

Pas une provocation

Puisque l'intéressé a avoué son geste à plusieurs reprises dans la presse et devant les juges, il est surtout venu expliquer ici, dans la juridiction où il est accusé, le contexte dans lequel il a « copié »

des centaines de rescrits fiscaux en 2010 chez son ancien employeur et les raisons qui l'ont poussé à agir ainsi.

«Certaines personnes peuvent légitimement penser que je viens par provocation,» a ainsi dit celui qui travaille aujourd'hui dans l'administration à Nancy, «mais je viens ici pour réajuster certaines prétendues vérités». Pas question de se faire pardonner donc, mais d'expliquer par le récit factuel.

"Je désapprouvais certaines pratiques"

Au sortir d'une école de gestion bordelaise, lorrain d'origine, il avait trouvé naturel de venir travailler au Grand-Duché. Stage puis CDI chez PwC, «cela se passait bien. J'étais plutôt apprécié pour mon travail, mais je désapprouvais certaines pratiques», a-t-il témoigné. Pas vraiment à l'aise, Antoine Deltour a cependant réussi à dérouler son argumentation pour faire comprendre qu'il avait perdu le contrôle des documents après les avoir confiés au journaliste français Édouard Perrin avec qui il est entré en contact... dans des conditions finalement pas vraiment éclaircies.

Le soi-disant «lanceur d'alerte» a en tout cas indiqué ne jamais avoir souhaité le matraquage sur le Luxembourg. «Ma motivation était de dénoncer des pratiques systémiques. L'optimisation fiscale atteint une telle radicalité que la plupart des multinationales échappent quasi totalement à l'impôt,» a-t-il souligné avant de faire remarquer que les politiques européennes allaient aujourd'hui vers plus de justice fiscale. Pour faire comprendre en quelque sorte que son délit n'avait eu pour résultat, via LuxLeaks, que d'accélérer le sens de l'histoire vers plus de transparence.

Amadouer l'opinion

Antoine Deltour a même livré des bons points au gouvernement Bettel qui avait agi en la matière avant que le scandale n'éclate. Comme pour apaiser le courroux qui aurait pu se déchaîner sur lui, l'ancien auditeur a ainsi souligné qu'il n'était pas forcément nuisible aux affaires luxembourgeoises que de changer de paradigme. Un mal pour un bien en somme puisque les filiales d'entreprises internationales quittaient progressivement les paradis fiscaux. Pas question de se dédouaner donc, «je coopère pleinement avec la justice et j'ai répondu à toutes ses sollicitations,» a-t-il confié. Plutôt de préparer l'opinion.

Pierre Sorlut

Or du Srel: retrait possible à première demande

21 APRIL Par [Véronique Poujol](#)



Jean-Claude Juncker avait demandé à Gaston Reinesch de prendre en dépôt le magot du Stay Behind. (Photo: BCL)

Le Premier ministre indique dans un document parlementaire que la réserve d'or mise à disposition du Service de renseignement de l'État pour faire fonctionner le Stay Behind en cas de conflit armé entre les forces de l'Otan et celles du pacte de Varsovie consistait en 1.800 pièces d'or d'une valeur actuelle de 380.000 euros. Exactement ce que Paperjam.lu avait écrit le 25 mars dernier.

Suite aux révélations de Paperjam.lu sur le placement de l'or du Service de renseignement de l'État luxembourgeois dans les coffres de la Banque centrale du Luxembourg, les députés CSV Diane Aehm et Gilles Roth avaient demandé des explications au gouvernement sur le pourquoi de cette destination, alors qu'il était initialement prévu de remettre le petit magot hérité de la Guerre froide (il s'agissait d'une réserve mise à disposition du Stay Behind en cas de conflit) au Trésor public.

La réponse du Premier ministre Xavier Bettel et du ministre des Finances Pierre Gramegna est tombée ce mardi et confirme les informations publiées par Paperjam.lu le 25 mars dernier.

Il s'agit bien de 1.800 pièces d'or, d'une valeur estimée à 380.000 euros, qui avaient été entreposées dans le coffre fort du Srel en 1990 après la dissolution par le chef du gouvernement d'alors, Jacques Santer, du réseau Stay Behind, mis en place pour

lutter contre l'idéologie jugée dangereuse du communisme. Ce petit trésor aurait permis en cas de conflit armé entre les forces de l'Otan et celles du pacte de Varsovie de faire fonctionner un réseau clandestin de résistance et de collecte de renseignements.

L'existence de ces pièces d'or avait été mise en exergue lors de l'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements du Srel par son directeur Patrick Heck.

Une initiative de Juncker

La décision de confier les pièces d'or à la Banque centrale du Luxembourg n'est pas une initiative de Xavier Bettel, mais de son prédécesseur Jean-Claude Juncker. «Le 9 septembre 2013, précise la réponse de Bettel et de Gramegna, le Premier ministre a écrit une lettre au gouverneur de la BCL dans laquelle il fait référence aux conclusions du rapport du 5 juillet 2013 de la commission d'enquête parlementaire, conclusions dans lesquelles celle-ci propose de 'confier les pièces d'or au Trésor public'». Juncker demande aussi par écrit à Gaston Reinesch de «bien vouloir prendre en dépôt les pièces d'or» et «d'entrer en contact avec les responsables du service de renseignement de l'État en vue d'opérer le transfert».

La remise des fonds s'est faite bien plus tard, en juin 2014, lorsque Patrick Heck est venu frapper à la porte de la BCL pour lui remettre le magot contre un récépissé, comme le signale début mars un document de la commission du contrôle du Srel. Xavier Bettel signale que cette commission fut informée du dépôt le 1^{er} octobre dernier.

Quant au choix de la BCL qui fut une décision de Jean-Claude Juncker, il a été motivé à la fois en raison de la «compétence spécifique» de l'établissement public en matière numismatique et de ses infrastructures de sécurité adéquates. Le Premier ministre ne dit pas si la BCL va facturer ses services pour la prise en charge du petit trésor.

L'État en tout cas n'en a pas cédé la propriété et les pièces d'or peuvent être retirées sur première demande, précise Xavier Bettel.



Le journaliste français Édouard Perrin, qui a révélé le scandale LuxLeaks, a été inculpé jeudi, notamment pour vol domestique et blanchiment (Photo : AFP)

Luxleaks : inculpation du journaliste français Édouard Perrin

Dans [Affaire "Luxleaks"](#), [Economie](#), 23/04/2015

Le journaliste français Edouard Perrin, qui a révélé le scandale LuxLeaks, a été inculpé jeudi, notamment pour vol domestique et blanchiment, a annoncé le parquet dans un communiqué.

« En date de ce jour, le juge d'instruction a procédé à l'inculpation d'un journaliste français. Il lui est reproché d'être co-auteur, sinon complice des infractions commises par l'un des anciens collaborateurs de PwC », a indiqué le parquet, sans préciser le nom du journaliste. De source judiciaire, on a précisé qu'il s'agissait bien du journaliste Edouard Perrin.

Cette inculpation est la troisième au Luxembourg, après celle d'un ancien collaborateur du cabinet d'audit, Antoine Deltour, et d'un second employé de PwC, d'où proviennent une grande partie des documents du LuxLeaks. Elle fait suite à une plainte de PwC déposée en juin 2012. Antoine Deltour avait démissionné de PwC en 2010. En quittant la firme, il avait copié sur le serveur informatique des centaines de rescrits fiscaux confidentiels entre l'administration fiscale luxembourgeoise et des multinationales.

Antoine Deltour avait par la suite confié des copies des rescrits fiscaux à Edouard Perrin. Les documents avaient été partiellement révélés en mai 2012 dans une émission de France 2. C'est après l'émission que PwC avait pu identifier Antoine Deltour. Le reste des documents, ainsi que de nouveaux accords fiscaux confidentiels provenant de PwC mais aussi d'autres sociétés d'audits et de cabinets d'avocats au Luxembourg, ont été publiés en novembre 2014

par le Consortium international de journalistes d'investigation (ICIJ), déclenchant le scandale des LuxLeaks.

Le scandale LuxLeaks a mis en lumière les centaines de « tax rulings », ces décisions anticipées conclues au Luxembourg lorsque Jean-Claude Juncker, l'actuel président de la Commission, était Premier ministre et qui permettent aux multinationales de quasiment échapper à l'impôt. La justice luxembourgeoise a alors relancé la procédure et Antoine Deltour a été inculpé en décembre 2014 par une juge d'instruction de vol domestique, violation du secret professionnel, violation de secrets d'affaires, blanchiment et accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données.

Une deuxième vague du LuxLeaks a montré que PWC Luxembourg avait été victime d'une seconde fuite d'informations en 2012. Une enquête interne du cabinet a permis de retrouver l'auteur, un Français de 38 ans qui a été inculpé le 23 janvier. Selon une source proche du dossier, Edouard Perrin a été inculpé uniquement dans le cadre de la seconde fuite.

AFP



BANQUES A LUXEMBOURG

24 avril 2015 15:35; Act: 24.04.2015 16:04

Pour les banques, «le contexte reste difficile»

LUXEMBOURG – L'Association des banques et des banquiers (ABBL) a dressé ce vendredi le bilan du secteur pour 2014 et les perspectives pour les années à venir.



Yves Maas (2e en partant de la droite) déplore les changements législatifs auxquels doivent faire face les banques. (photo: L'essentiel/JG)

«Les banques ont su s'adapter aux nombreux changements auxquels elles ont dû faire face ces dernières années. Cela prouve qu'il est solide». Yves Maas, chairman de l'Association des banques et banquiers du Luxembourg (ABBL), a vanté la résistance du secteur bancaire ce vendredi lors de la présentation du bilan 2014. Pourtant «le contexte reste très difficile», a rappelé le dirigeant. Plus que l'environnement économique, l'ABBL déplore les nombreux changements législatifs, imposés par les diverses institutions internationales ces dernières années.

L'ABBL, qui n'hésite pas à évoquer un «tsunami réglementaire», ne conteste pas la nécessité de ces règles lors de la crise financière mondiale. Mais, à l'image d'Yves Maas, elle estime qu'elles peuvent constituer un frein pour l'économie aujourd'hui.

«L'an dernier, le secteur a dépensé 400 millions d'euros dans les projets réglementaires. Cela a empêché les banques luxembourgeoises d'investir dans des activités bénéfiques». Les frais généraux des banques, qui comprennent les frais administratifs et de personnel, ont toutefois diminué de 3,8% entre 2013 et 2014.

Les Luxembourgeois de plus en plus rares dans les banques

Au Luxembourg, les banques doivent composer avec la fin du secret bancaire depuis le 1er janvier dernier. Ce qui n'est pas forcément un obstacle, selon Yves Maas. «La transparence a pu aider, dans le sens où l'opacité faisait fuir certains clients». Les banques du grand-Duché constatent «une modification de leur clientèle depuis quelques années, relève Carlo Thill, vice-Chairman de l'ABBL. La tendance est à la baisse du nombre de clients, mais à l'arrivée de clients très fortunés, dotés de portefeuilles supérieurs à 10 millions d'euros. Le montant des actifs sous gestion en 2014 s'est établi à 307 milliards d'euros, soit autant que l'an dernier.

Si les crédits aux particuliers (25,2 milliards d'euros en 2014, +32% par rapport à 2011) sont repartis à la hausse après plusieurs années de flottement, ceux accordés aux entreprises stagnent (13,9 milliards, +6% par rapport à 2011). «Cela s'explique par les faibles perspectives de croissance ces dernières années», analyse Carlo Thill.

Les 143 banques du pays employaient 26 055 personnes en 2014, contre 18 255 en 1995. L'ABBL constate cependant une forte réduction du nombre de Luxembourgeois, qui constituaient 45% des effectifs il y a 20 ans, contre 23% actuellement. «L'attractivité de la fonction publique joue certainement un rôle», selon Serge De Cilla, CEO de l'ABBL. (Joseph Gaulier/*L'essentiel*)

HTTP://PAPERJAM.LU/

JOURNALISTE INCULPÉ AU LUXEMBOURG

Édouard Perrin aurait «dirigé» le vol chez PwC

27 APRIL

Par Jean-Michel Hennebert



Selon le Parquet luxembourgeois, Édouard Perrin aurait poussé sa source au sein de PwC à dérober les documents dont il avait besoin.

(Photo: Observatoire des Médias / Gilles Bruno)

Le journaliste français, inculpé la semaine dernière dans le cadre de l'affaire LuxLeaks, serait l'instigateur de la disparition de documents au sein du cabinet d'audit et de conseil au travers d'une commande faite à l'une de ses sources.

Alors que l'inculpation d'Édouard Perrin, notamment pour «violation du secret des affaires», avait suscité bon nombre de réactions dans le monde des médias, le Parquet de Luxembourg a apporté de nouvelles précisions ce lundi. Dans un communiqué, les instances judiciaires luxembourgeoises indiquent que le journaliste «n'a été mis en cause qu'à la suite de l'interrogatoire du deuxième ancien collaborateur de PwC» et que son rôle «ne se serait ainsi pas limité à recueillir des informations offertes par l'inculpé, mais au contraire aurait consisté à diriger celui-ci dans la recherche des documents qui l'intéressaient tout particulièrement.» Et le

Parquet d'indiquer que le journaliste aurait joué «un rôle plus actif dans la commission de ces infractions.»

En clair, la justice luxembourgeoise soupçonne Édouard Perrin non seulement d'avoir eu accès à des centaines de «tax rulings» de manière frauduleuse, mais aussi d'avoir commandité leur vol auprès de sa source, active au sein de PwC. Des faits qui, selon le Parquet, justifient les motifs de son inculpation. À savoir le fait d'être «co-auteur de vol domestique, sinon complice, des infractions commises par l'un des anciens collaborateurs de PwC», de «violation du secret professionnel», de «violation de secrets d'affaires» et enfin de «blanchiment et accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données».

Défendant sa procédure, le Parquet précise que le droit garantissant au journaliste le droit de ne pas divulguer ses sources «n'est pas remis en cause», mais rappelle que «le but de l'enquête était d'identifier les personnes qui avaient été à l'origine de la soustraction des documents PwC». Au vu des témoignages recueillis, la justice estime donc qu'il ne peut pas être question «d'une violation ni du droit à la protection des sources journalistiques ni, plus généralement, des droits des journalistes dans leur rôle de 'chiens de garde' de la démocratie.» Un argument à destination de Premières Lignes Télévision, la maison de production pour laquelle travaille Édouard Perrin, qui dénonçait la procédure engagée au Grand-Duché.



LANCEURS D'ALERTE

29 avril 2015 13:27; Act: 29.04.2015 16:46

«La législation pourrait facilement être améliorée»

LUXEMBOURG - Selon le ministre de la Justice, Félix Braz, la législation protégeant et encadrant les lanceurs d'alerte au Luxembourg va devoir évoluer.



23.04 Le journaliste français Édouard Perrin a été inculpé dans le cadre de l'enquête sur les fuites LuxLeaks.

Réunies ce mercredi à la Chambre, les députés de la commission juridique, la commission des Affaires intérieures, la commission des finances et du budget et la commission de la fonction publique et de la réforme administrative ont écouté les trois principales orientations préconisées par le ministre Déi Gréng de la Justice, Félix Braz, pour améliorer la législation protégeant et encadrant les lanceurs d'alerte. Le sujet, remis au goût du jour par l'affaire LuxLeaks, a rebondi jeudi avec [l'inculpation par le parquet du journaliste français Édouard Perrin](#), «suspecté d'être le coauteur, sinon le complice des infractions commises par l'un des anciens collaborateurs de PwC».

Le champ d'application de la loi actuelle, datant de 2011, pourrait être étendu à toute personne qui constaterait par exemple que les normes de sécurité et/ou les conditions de travail ne sont pas respectées au sein de l'entreprise où elle est employée. «La procédure – c'est le deuxième point - doit aussi être perfectionnée et simplifiée, explique Viviane Loschetter, présidente Déi Gréng de la commission juridique, contactée par *L'essentiel*. Aujourd'hui, certains lanceurs d'alerte sont dissuadés de témoigner parce qu'ils ne peuvent s'adresser qu'au parquet».

Contre la création d'«un parquet bis»

Le gouvernement réfléchirait à la possibilité de renforcer la protection des donneurs d'alerte de bonne foi, en leur permettant de solliciter d'autres instances que le parquet.

Cette éventualité n'enchanté pas le principal parti d'opposition. «La procédure actuelle est bien adaptée pour dénoncer la corruption, le trafic d'influence, etc., souligne le député CSV Gilles Roth, contacté par *L'essentiel*. Seul le parquet est compétent pour appliquer la législation en la matière». S'il se dit favorable à étendre la protection des lanceurs d'alerte au monde de l'entreprise, Gilles Roth met en garde contre la création d'«un parquet bis», source de confusion et d'éventuelles dérives à ses yeux.

(Pascal Piatkowski/*L'essentiel*)

INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS

<http://www.bloomberg.com/>

French Journalist Perrin Charged Over PwC LuxLeaks Role

By Stephanie Bodoni 1:55 PM CEST April 23, 2015

A Luxembourg probe into leaks and theft of confidential documents from PricewaterhouseCoopers LLP expanded as a French journalist became the third person charged over the so-called LuxLeaks scandal.

Edouard Perrin appeared before a Luxembourg judge Thursday and after a hearing was charged for his role as a “co-author, if not an accomplice, in the infractions committed by a former employee of PwC,” prosecutors said in an e-mailed statement.

The case is the latest in the probe triggered by a complaint from PwC in 2012 after it noticed the theft of documents revealing hundreds of confidential tax pacts between the Grand Duchy and multinational companies. A group of investigative journalists published the details, helping send a shock wave through Luxembourg that triggered multiple inquiries in the European Union.

Antoine Deltour, 29, a former auditor at PwC in Luxembourg and an unidentified French former PwC employee were already charged in December and January respectively.

The court didn't give contact details for Perrin or his lawyer. Perrin didn't immediately respond to request via his LinkedIn Corp. account.

While Perrin was the one who in 2012 used stolen documents he got from Deltour in a French television documentary on tax avoidance in Luxembourg, today's charges are connected to a separate theft of 16 corporate tax returns that PwC referred to in a Jan. 9 statement, Henri Eippers, a spokesman for the Luxembourg courts said by telephone. The allegations aren't related to the Deltour case, Eippers said.

The documents “concern a very limited number of clients,” PwC said in January. “After an investigation it appeared quickly that the 16 documents had been stolen and also transmitted to the press in 2012 by an employee which had access to them.”

Business Secrets

The employee concerned “has been dismissed and the file was transmitted to the Luxembourgish judicial authorities,” PwC said at the time. PwC in Luxembourg declined to comment on the prosecutors' decision on Thursday.

Deltour and the unidentified ex-PwC employee have already been charged on five counts, of “domestic theft, violation of professional secrecy, violation of business secrets, laundering and fraudulent access to a system of automatic data treatment.”

The PwC documents Deltour had taken with him when he quit his job in 2010, were published last year by the International Consortium of Investigative Journalists. In November, and December, the group revealed more than 28,000 pages of leaked documents that showed international corporations effectively lowered their tax bills to less than 1 percent of profit in Luxembourg through the arrangements, known as tax rulings.



Reuters

Business | Thu Apr 23, 2015 4:58pm EDT

Related: [GERMANY](#), [REGULATORY NEWS](#), [BREAKINGVIEWS](#)

Deutsche Bank fined record \$2.5 billion over rate rigging

LONDON/NEW YORK | BY [KIRSTIN RIDLEY](#) AND KAREN FREIFELD

(Reuters) - U.S. and British authorities fined Deutsche Bank ([DBKGn.DE](#)) \$2.5 billion, accused Germany's largest lender of obstructing regulators and ordered it to fire seven employees in the eighth global settlement of alleged benchmark interest rate rigging.

The penalty - the biggest in a seven-year investigation that has shredded the banking industry's reputation - takes the total fines imposed on some of the world's top financial institutions to around \$8.5 billion. Twenty-one people face criminal charges.

Slamming Germany's largest lender for "cultural failings", regulators squarely blamed senior staff for misleading them, failing to be open and cooperative, and prolonging the investigation.

U.S. regulators fined Deutsche Bank \$2.12 billion and UK watchdogs imposed a \$340 million penalty for its role in a scam that ran from around 2003 to 2010 to fix rates such as the London Interbank Offered Rate (Libor) - used to price hundreds of trillions of dollars of loans and contracts worldwide.

As part of the settlement, Deutsche Bank's London-based subsidiary pleaded guilty to criminal wire fraud and the parent group entered into a deferred prosecution agreement to settle U.S. wire fraud and antitrust charges. U.S. authorities said independent monitors would be installed.

STAFF UNDER FIRE

New York's banking regulator Benjamin Lawsky ordered the bank to take steps to fire six London-based employees, including a managing director, four directors and a vice president, plus a Frankfurt-based vice president.

Britain's Financial Conduct Authority (FCA) said at least 29 Deutsche Bank employees including managers, traders and submitters were part of the scam based mainly in London but also in Frankfurt, Tokyo and New York.

It also accused senior bank employees of recklessness by wrongly claiming the bank's German regulator BaFin had prevented it from sharing a crucial report with the UK watchdog.

During the investigation, the German bank also destroyed 482 tapes of telephone calls by mistake - and provided inaccurate information about whether other records existed.

"This case stands out for the seriousness and duration of the breaches by Deutsche Bank - something reflected in the size of today's fine," said Georgina Philippou, the FCA's acting director of enforcement and market oversight.

The bank's joint Chief Executives Juergen Fitschen and Anshu Jain said no current or former management board member had been found to have been involved in or aware of the misconduct. "We deeply regret this matter but are pleased to have resolved it," they said in a joint statement.

"ON MY KNEES..."

U.S. and UK authorities published pages of traders' requests for rate changes. In one, a Deutsche London desk head tried to persuade a Barclays ([BARC.L](#)) banker to lower rates with a message: "I'm begging u, don't forget me... pleasssssssseeeeeeee... I'm on my knees..."

Bank staff also bragged about the power of Deutsche Bank's Frankfurt and London offices. In an email to the head of Deutsche Bank's Global Finance Unit, one wrote: "HAVE U SEEN THE 3MK FIXING TODAY? THAT WAS AN EXCELLENT CONCERTED ACTION FFT/LDN. CHEERS."

Deutsche Bank's settlement dwarfs the previous \$1.5 billion record demanded in 2012 from Switzerland's UBS ([UBSG.VX](#)). Two former UBS traders have been criminally charged and its Japanese unit has pleaded guilty to U.S. wire fraud charges.

Allegations that bank and brokerage staff attempted to rig rates such as Libor, the average rate at which banks say they can borrow from each other in different currencies, emerged during the credit crisis in 2008.

But it took another four years for the story to burst into the headlines after Barclays was first to be fined a then-record \$450 million over rate rigging and for deliberately understating rates during the 2007/08 credit crunch.

Since then, a handful of top executives have lost their jobs over the scandal. Barclays' charismatic chief executive Bob Diamond was followed by John Hourican, former head of Royal Bank of Scotland's ([RBS.L](#)) investment bank, in Feb. 2013 over his bank's role in the scandal. Eight months later, Rabobank's head Piet Moerland quit after the Dutch bank was fined \$1 billion.

European Union lawmakers gave their initial backing in March to a draft EU law that will introduce direct supervision of "systemically important benchmarks" such as Libor and currency indexes for the first time.

Britain, meanwhile, has introduced a law requiring Libor to be compiled by a third-party administrator that meets a host of requirements, with convicted riggers facing seven years in jail.

Britain's FCA said in 2012 it expected to reach eight transatlantic settlements with financial institutions over the rate-rigging allegations. However, the regulator said on Thursday its investigation was on-going.

(Additional reporting by [Thomas Atkins](#) in Frankfurt, [Huw Jones](#) in London and [Douwe Miedema](#) in Washington. Editing by Carmel Crimmins and [David Stamp](#))

LE JEUDI

27/04/2015



Fini le « tout pour tout le monde » pour Deutsche Bank

Le géant bancaire Deutsche Bank a détaillé lundi une nouvelle stratégie, très attendue, qui doit lui permettre d'améliorer sa rentabilité en restant un acteur de premier plan en Allemagne et ailleurs, mais en cessant d'être « tout pour tout le monde ».

Le nouveau plan d'action prévoit un nouveau tour de vis sur les dépenses, qui doivent fondre de 3,5 milliards d'euros d'ici 2020, et un recentrage des activités. Le groupe n'entend pas abandonner son modèle de banque « universelle », capable d'offrir tous types de produits à tous types de clients, mais « nous n'allons pas essayer d'être tout pour tout le monde », a expliqué Jürgen Fitschen, l'un des deux copatrons, lors d'une conférence de presse à Francfort.

Deutsche Bank, qui emploie plus de 98.000 personnes pour 32 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fait depuis longtemps le grand écart entre ses aspirations internationales dans la banque d'investissement – où elle revendique une place dans le « top 5 » mondial – et son enracinement dans la banque de détail en Allemagne, renforcé avec le rachat de Postbank entre 2008 et 2010. La direction bicéphale, avec l'ex-banquier d'investissement indien Anshu Jain et l'Allemand Jürgen Fitschen, reflète cette dualité. Mais après des semaines de spéculations le couperet est tombé pour Postbank. Trop peu rentable, l'ancienne banque postale, qui emploie près de 15.000 salariés et revendique 14 millions de clients en Allemagne, doit être réintroduite en Bourse d'ici fin 2016. Postbank « n'apportait pas une grosse contribution à la valeur de Deutsche Bank », estimaient les analystes de JPMorgan dans une première réaction.

- Croître en Allemagne -

Les annonces de lundi ne soulevaient pourtant pas l'enthousiasme. La nouvelle stratégie est « relativement sans surprises », commentait Ingo Frommen de LBBW. L'action lâchait 4,16% à 30,26 euros à 11H15 GMT à Francfort. Deutsche Bank compte aussi se retirer d'une dizaine de pays (sur 70), réduire sa présence dans le courtage et abaisser de 130 milliards d'euros l'exposition aux risques de sa banque d'affaires. En parallèle, le groupe veut investir massivement dans le numérique, accélérer sa croissance dans la gestion de patrimoine, et renforcer sa présence dans les marchés porteurs que sont la Chine ou l'Inde. En Allemagne la banque va fermer environ 200 filiales sur 700. Sans renoncer toutefois à jouer dans le pays un rôle de premier plan dans les activités de détail et de financement des entreprises. « Que les choses soient claires: nous sommes focalisés sur notre croissance en Allemagne », a affirmé M. Fitschen. Deutsche Bank vise un taux de rendement des fonds propres de « plus de 10% » d'ici 2020 contre environ 3% actuellement. D'ici là, les temps devraient rester durs pour le groupe, qui chiffre à 3,7 milliards d'euros la facture de cette restructuration. De possibles réductions de personnel pourraient le secouer en interne, même si les patrons ont affirmé n'avoir pris aucune décision à ce stade.

- 700 nouveaux contrôleurs -

La première banque allemande avait promis de longue date un plan pour se remettre en selle. Elle est très touchée par le durcissement de la régulation financière et l'environnement de faibles taux d'intérêt en Europe. Les objectifs pour 2020 « sont atteignables », juge Philipp Hässler, analyste pour la banque Equinet. Quoique faibles, les revenus stables de la banque de détails devraient notamment compenser la volatilité des activités d'investissement, plus rentables mais aussi plus risquées. Pour autant, « les risques juridiques et les questions de capital restent les principaux défis » pour la banque, ajoute cet analyste. Le groupe a été mêlé à presque toutes les grandes enquêtes visant les banques ces dernières années, les amendes à répétition – 2,5 milliards de dollars pour la dernière en date, dans une affaire de manipulation de taux – pesant fortement sur ses comptes. M. Fitschen sera par ailleurs jugé à partir de mardi pour faux témoignage dans une vieille affaire et encourt une peine de prison.

L'établissement, dont le nom est cité dans plus de 6.000 affaires, a recruté quelque 700 nouveaux employés ces dernières années pour renforcer ses contrôles internes, ont précisé ses patrons.

afp